

Le petit monde des



Famille des CRANSAC

CRANSAC

Bulletin interne
des Adhérents
RFC

Le second numéro de la gazette fait suite à la première assemblée générale de l'association Rassemblement des Familles CRANSAC à Pâques 2003, au Viaduc du Viaur. **Il est envoyé seulement aux adhérents RFC.** Vous y trouverez:

- Le compte rendu de l'Assemblée générale
- Les progrès en matière de généalogie
- La branche d'Arviu-Caplongue, et l'épopée de ceux qui sont partis en Argentine à PIGUE en 1884, le moulin Cazottes.
- Arviu en détail
- Des éléments sur la construction sur le bassin du viaur et le Viaduc
- La liste des adhérents RFC

L'association qui a été créée au mois de mai compte maintenant plus de 120 membres, Merci à tous, parlez en à vos proches espérant atteindre grâce à vous 150 adhérents rapidement.

Éditorial du président

Très sincèrement, je voulais vous dire ma fierté d'appartenir à la famille CRANSAC, du nom que je porte, ce beau patronyme qui nous unit tous.

Certes nous ne sommes ni les BOURBON, ni les HASBOURG ou les ROMANOV, mais sans de très nombreuses de familles comme la nôtre, leur histoire eut été bien différente.

D'abord, notre nom de familles évoque cette France profonde, ce terroir, cette terre, ces racines, ou il est bon de ce sentir enraciné. Ce sentiment est certainement plus partagé par tous ceux qui ont, dans un passé plus ou moins lointain, ont quitté le ROUERGUE, que par ceux qui ont choisi de rester au pays.

Aussi expliquerai-je la forte mobilisation au VIADUC du VIAUR des « exilés de la diaspora » et de leur souhait de se retrouver tous les deux ans pour fouler la terre de leurs ancêtres.

FIERTE par votre engagement au service de notre famille. Je suis subjugué par le dévouement et le travail accompli par notre secrétaire. Nous ne pouvions ni mieux choisir, ni mieux rêver;

Merci aussi à tous ceux qui lors de l'Assemblée générale ont accepté de prendre quelques responsabilités en qualité de responsables territoriaux ou de branche, allégeant ainsi la tâche d'YVES et renforçant notre association. D'une manière générale toute aide sera la bienvenue.

FIERTE du travail accompli en si peu de temps et avec si peu d'informations par THERESE et JEAN de LEOJAC(82). Non seulement les liens sont renoués, mais la décision a été prise d'organiser l'an prochain un voyage en Argentine.

FIERTE, et aurais-je dû commencer par cela, de vous voir si nombreux rejoindre notre association, de nous donner les moyens de fonctionner, au grand bonheur de RENE, notre trésorier.

Très bientôt, grâce au travail accompli par BERNARD et son fils DAVID, les plus dubitatifs pourront retrouver la famille CRANSAC sur Internet. Avec l'espoir de rallier la jeune génération à notre cause....

Voilà venu le temps des vacances, des retrouvailles. Puissions nous porter haut et fort ce nom des CRANSAC !

VOTRE PRESIDENT

RFC un an après sa création –Photothèque

Belle journée, malgré le temps maussade, heureusement sans pluie, que ces retrouvailles au Viaduc du Viaur, pour matérialiser par une rencontre la première année de notre association créée depuis à peine un an. Que de chemin parcouru depuis Lédergues, 120 adhérents, beaucoup de progrès en matière de généalogie. Comme



vous pourrez le constater ce numéro de la gazette est extrêmement dense. D'abord le compte rendu de l'AG était incontournable pour que ceux qui n'ont pu participer soient informés. D'autre part, il nous apparaissait indispensable de communiquer la liste des adhérents, cette base, ce soutien qui est nécessaire pour la poursuite de notre action. Merci et parlez en à vos proches qui ne nous ont pas encore rejoints.

Thérèse et Jean de Léojac ont réalisé un remarquable travail de généalogie et rédigé un très beau texte sur PIGUE .

En espérant que l'initiative pris par Jacques en Argentine en 2004 connaîtra un grand succès, je suis sûr que ce sera un beau et grand voyage pour ceux qui pourront le réaliser . Nous attendons

vos réponses et suggestions.

Difficile de sélectionner les photos de l'AG surtout à publier sur un espace réduit, y d'y voir tous les présents (112 au total)



Mais je stocke les photos (plus de 10 à ce jour, hors Lédergues , et elles pourront servir d'une part à illustrer le site internet, opérationnel, espérons le d'ici fin 2003. Elles pourront également plus tard, en complétant la collection, faire l'objet un CD Rom, ou d'un album souvenir.

J'accumule aussi les photos des sorties, repas, AG, comme des lieux ou ont vécu autrefois des Cransac, Auriac l'église, la Cailholie, Bégon , Ardennes . La panoplie reste bien sûr à compléter.

Si vous avez des photos anciennes, ou cartes postales, merci de me les prêter, une fois numérisées, je m'engage à vous les rendre, cela me serait personnellement utile, car je n'en ai pas



Pour terminer, j'ai en photo, la seule demeure connue ou ont vécu des Cransac dans les siècles derniers, le moulin de Cazottes , bâtisse magnifique, dont j'ai quelques photos avant restauration, et également de l'intérieur. La visite guidée par M. Bories et Mireille, a dégagé pour moi et aussi pour Jean dont les ancêtres ont vécu au Moulin , une très forte émotion en pensant à tout ce passé qu'ont vécu la nos ancêtres si différent de ce que nous vivons dans notre monde moderne

Et bien sur les descendants de ce moulin , partis dans la lointaine Argentine Auguste et Marie Alauzet, dont la photo est exposée à l'entrée du musée de PIGUE, et à côté Juan Pablo et Carmen , représentants actuels des CRANSAC la bas .



Les moulins

Beaucoup de CRANSAC ont vécu et travaillé dans des moulins sur le Viaur et ses affluents (Céor...). Certains, nombreux, de la branche d'Arviu, en particulier les Argentins, ont des ancêtres qui ont vécu au moulin de Cazottes. Bien qu'aujourd'hui le moulin ne soit plus la propriété d'un descendant de Cransac, c'est la **seule bâtisse ayant plus de 100 ans, que j'ai repérée et ayant été habitée par des Cransac**, durant près de 3 siècles. Si certains connaissent des maisons d'avant 1900 ayant été habitées par des Cransac, me le faire savoir (avec photo, si vous avez, et j'irai voir sur place)

Au 17 et 18èmes siècles, bien d'autres moulins ont fonctionné, propriété de plusieurs générations de Cransac, en particulier à Auriac Lagast, **moulin de la Garde** dont on peut voir les ruines, **moulin de Viales**, environ 500 m en contrebas, le propriétaire actuel a rebâti des bâtiments agricoles sur ce site. Il y avait aussi, le **moulin del Tournal**. En occitan, cela signifie, moulin servant à l'affûtage des lames (couteaux, faux, faucilles...), en quelque sorte ces Cransac étaient rémouleurs.

A cette époque, les moulins en Aveyron étaient très nombreux. 655 ont été recensés d'après les cartes de Cassini en 1780. On est sûr que leur nombre était nettement supérieur, certains n'apparaissent pas sur les cartes et figurent au cadastre, ou sur des actes d'état civil.

Sur cette région du Ségala, il s'agissait de « **moulins à rodet** » (prononcer roudet). Ce type de moulins très ancien, avait déjà été décrit à Montpaon (sud Aveyron) en 1325, et à Entraygues en 1378.

Il s'agissait d'un moulin à roues horizontales. Le moulin Rouergat est composé d'un ou deux couples de meules, appelées gisante et volante.

- **Une pour le froment (blé) : « molin fromental ou blanc »**, principalement dans les zones à sol calcaires ou argilo-calcaires. Les roues étaient de pierre calcaire très dure.
- **Une pour le seigle : « molin ségalar » ou brun** : dans les zones de sols acides, comme la zone Viaur, la seule céréale qui poussait était le seigle. Les roues étaient en pierre locale, le grès, pierre friable. Des granules se trouvaient mêlées à la farine et au pain, à l'origine pour les populations de faciès plutôt édentés. Le pain de seigle est du pain noir d'où l'appellation des ségalis « ventres nègres »

Chaque couple de roues a sa roue motrice et son coursier, parfois sa voûte (voir plan)
L'énergie renouvelable entraînant le rodet et les meules est l'eau.

Il y avait deux types principaux de moulins

1. **Les moulins par éclusée**

Une « chaussée » surélevée, réserve d'eau était bâtie en travers de la rivière, et par une « paissière », en bout de chaussée, l'eau grâce au dénivelé prenait de la vitesse pour entraîner la roue, actionnant l'ensemble.

2. **Les moulins au fil de l'eau**

Ne pouvaient fonctionner que sur les ruisseaux à fort débit, et régulier sur l'année, la ou le débit est rapide grâce à la pente, dans la montagne, sur les boraldes, ou dans les vallées du Lot et du Tarn.

Il y avait aussi quelques moulins à étang : moulin de Bournazel en bout d'étang de 20 hectares.

La machine permet de transformer la force de l'eau en mouvement circulaire, ce qui permet à la meule tournante d'écraser le grain contre la gisante. Les grains arrivent par une trémie, sorte d'entonnoir, surmonté d'une caisse de réserve, et sont écrasés par les meules et poussés vers la sortie par la force centrifuge vers une farinière.

Le produit obtenu est tamisé pour éliminer les plus gros éléments, le son, et les débris de pierre.

Le même type de moulins avait été inventé dans d'autres pays. Il en a été trouvé en particulier au Népal, bien loin du Ségala.

Les moulins dépendaient des seigneuries.

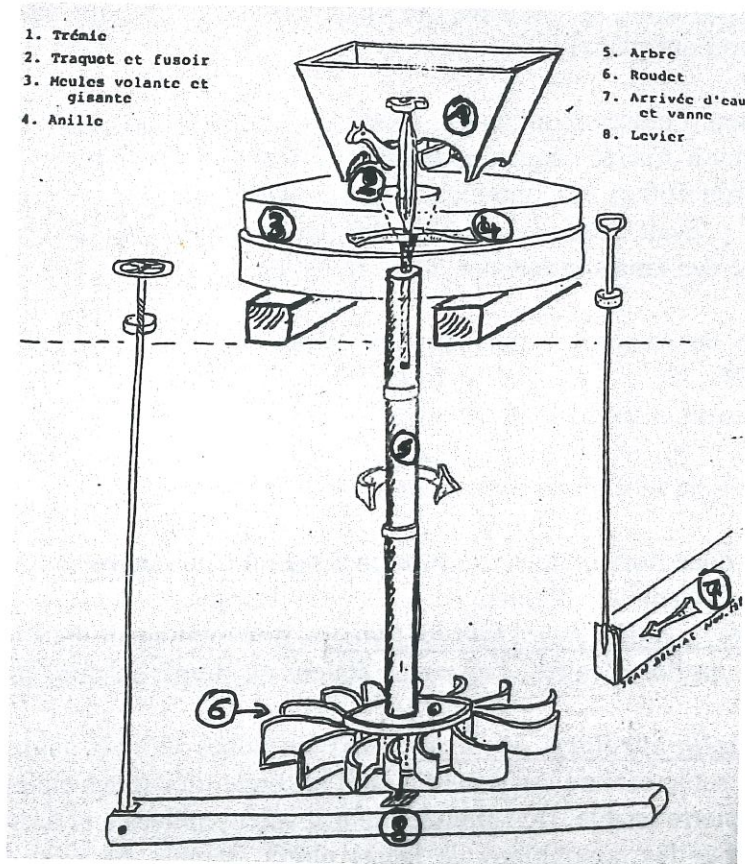


Schéma pour comprendre le fonctionnement d'un moulin rouergat à « roudet »

D'autres types de moulins ont existé : les moulins à vent très anciens (14^{ème} siècle), des moulins à roue verticale (19^{ème} siècle), des moulins à huile (l'huile la plus utilisée en Aveyron était l'huile de noix), des moulins à cuivre (martinets), nombreux sur un affluent du Viaur, le Lezert, des moulins à foulon. A partir du 19^{ème} siècle, dans certains moulins comme au moulin de Cazottes, ont été adaptées des scies. C'était d'ailleurs la seule activité du moulin de Cazottes vers 1950, et qui a cessé toute activité vers 1960 aux dires des riverains.

Tous ces moulins constituaient des installations parfaitement écologiques, construites sur les rivières.

Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur les moulins. Aux archives départementales, beaucoup de documents existent, et quand j'aurai un peu plus de temps disponible, je pousserai les recherches sur le moulin de Cazottes et les moulins d'Auriac.

Rubrique Généalogie branche d'Antoine – La Fourque

NOUS avons pu constater à Lédergues que cette branche, d'après les vidéos et photos, était la plus nombreuse et la plus représentée. Depuis l'importance de cette branche s'est accrue si on y rajoute les branches des Cazals (paroisse de Saint Amans Salmiech) et La Capelle Saint Martin (près de la Primaube). Cette branche à l'époque s'appelait « Jean-Baptiste ». Depuis grâce aux dépouillements de mariage de Claude Sarraute, nous avons remonté 3 générations de plus, jusqu'aux environs de 1640. **Cransac Antoine** est né vers 1640? Nous n'avons pas à ce jour la date ni le lieu. Ce qui est sûr, c'est qu'en 1667 il épouse Calvet Jeanne, avec il aura au mois 4 enfants, Jeanne, Magdeleine, François et Pierre. Grâce aux contrats de mariage, nous savons que Jeanne épouse à Bégon, Jean Delfau (nous ne savons pas si ce couple a eu des enfants). Magdeleine épouse en 1705 Almayrac Amans de Rulhac (3 enfants: Marguerite, Anne et Jacques). François épouse Pendaris Marie, avec laquelle il eut 2 filles Mar-



C'est une branche qui n'a quasiment pas bougé avant la fin du 19ème siècle, début du 20ème siècle. Souvent, ceux qui ont quitté l'Aveyron descendent de la branche Cransac Jean—Marie Bermond. Y aurait-il des raisons « génétiques ».

Un des premiers à quitter l'Aveyron est Pierre Frédéric, se marie à Montpellier en 1875 avec Conques Maria. De ce couple descendent Caubel Paulette, doyenne des adhérents de RFC, née en 1907, qui après avoir résidé à Montpellier est en maison de retraite à Figeac, près de ses enfants. Jean Paul de Montpellier descend aussi de Pierre Frédéric.

Cransac Henri Antoine (1861) épouse en 1886 Marie Lacroux, avec laquelle il aura 3 enfants à Toulouse, Berthe, Jules et Georges. Il est hélas

guerite (1707) et Anne (1709). Quant à **Pierre** né vers 1670, il épouse en 1692 à La Selve, Canivenq Marguerite et eut 6 enfants, 5 garçons (dont 2 curés) et une fille. **Jean** était marchand, épousa **Marie Bermond** dont le père était bourgeois, et qui eut 7 enfants dont le Jean Baptiste cité à Lédergues (voir migrations). François marié à Cassagnes avec Calmes Marie était tisserand. Une seule fille connue, Marie qui mariée à Vernhes Pierre de Bégon eut 10 enfants. **Pierre** né en 1704, fut curé de La capelle Saint Martin. Il fut certainement à l'origine de l'arrivée à La capelle de son neveu Jean Pierre de Cazals. Barthelemy fut curé à Cassagnes et Rulhac. Le titre clérical est un acte notarié; j'en dispose pour un autre n°. Marianne épousa Fabre Antoine à Réquista en 1729 (enfants non repérés)

Antoine 3ème enfant né à La Fourque vers 1696, est mort à Salmiech le 20-4-1785, pratiquement 2 ans après avoir fait son testament (joint). A l'époque on pouvait devenir vieux, même si assez souvent on mourrait jeune. Il s'est marié en 1726 avec Marie Rey à Saint Amans Salmiech, est venu aux Cazals ou « escazals » certainement à cette époque là. Ils eurent 9 enfants entre 1730 et 1752 (âge ou il avait dépassé largement 50 ans). Dans l'ordre: Marie (1727) qui épouse François Combelles de St Amans Salmiech. François (1734) resté à la maison familiale épouse Marie Roqueyrol (1764), fille de chirurgien. (contrat mariage joint).

Jean Pierre (1732) épouse à la Capelle Saint Martin, Catherine Bec. Pierre marié à Salmiech avec Jeanne Randon, Antoine (1739), resté célibataire et décédé en 1781, avant le testament. Marianne (1740) qui épouse Clergues Jean, Françoise (1744), sort inconnu, Joseph (1746), destiné à devenir prêtre, sort inconnu, et Martine (1752) décédée à Cassagnes en 1803). **Antoine eut au moins 36 petits enfants connus, dont 30 s'appelaient CRANSAC**, ce qui explique la vitalité de la branche. Quand à Jean Pierre (1732) de La Capelle et Marie Bec, ils eurent 12 enfants entre 1769 et 1792, le dernier alors qu'il avait 60 ans (date de naissance de son épouse non connue), dont 7 garçons. Au moins 4 de ses enfants moururent très jeunes (de la naissance à 6 ans). D'autres garçons (sort non connu pour 2) ont peut être péri pendant la révolution. En fait un seul Henri (1779) a une descendance connue, de nos jours dont Stéphane Cransac, transporteur.

1000 Évènements de la branche

804 individus
276 mariages
236 noms
129 lieux



Les migrations de la famille

décédé très jeune à 36 ans d'une rupture d'artère. C'était le grand père de René notre trésorier. Georges son 3ème fils, décédera à 20 ans en 1912 des mêmes causes.

Celestin naquit à Saint Etienne en 1875. Son fils Célestin Louis industriel, épouse Bertail Marie (1 fille), puis Gaurel Alexandrine (3 enfants: Céline, Louis, Laurent). Dans cette branche son arrière petite fille Brigitte Viennot, née Cransac habite à Chaumont (Haute Marne). Le frère de Célestin Louis, Germain épouse à Fimigny (Loire) Charreyron Jeanne.

Jean Baptiste-Amans, partit à la fin du 19ème siècle à Rebourguil dans le Sud Aveyron, zone d'origine de Bousquet Marie Pauline son épouse. Ils eurent 9 enfants. Hypolite son aîné (1898) eut aussi 9 enfants nés entre 1924 et 1943, tous vivants et résidant dans le Sud Aveyron à Rebourguil et ses environs La plus jeune sœur d'Hypolite, notre doyenne de Tanus, Rosalie Anglade (91 ans) habite avec sa fille Yvette Porta vers

Broquiès. Lacoste Henriette et Hinard Rachel (Tarn et Garonne), ainsi que Max et Guy de Langon sont les petits enfants de Jean Baptiste-Amans.

Joseph de Lestrade et Thouels (1882), partit au tout début des années 1900 à Brens (Peyrussou) près de Gaillac dans le Tarn, ou il était éleveur-vigneron. En 1905, il épouse Marie Eugénie, Eulalie Bousquet décédée à 97 ans. Ils auront 4 enfants, Joseph, Henri, Elie et Alfred. La plupart des descendants de cette branche sont de nos jours dans le Tarn, Brens, Albi ou autres localités.

Enfin Louis né en 1914 à Cassagnes (branche des Cazals) épousa Antoinette Galea et 3 enfants naquirent à Tunis, Marlene, Danielle et Michel, né en 1951, et qui s'est marié à Kinshassa (Congo)

Très peu de cette branche sont nés à Paris, sauf Olivier (1969) et Emmanuelle (1976), enfant de Raymond (les Cazals)

Histoire et Géographie locale : AURIAC LAGAST

Très longtemps appelée Auriac l'église, cette petite commune du Ségala compte aujourd'hui 315 habitants pour 3076 hectares, située à 680 mètres d'altitude à la limite du Ségala et Lévézou.

Les origines du nom sont très anciennes, ceux d'une villa gallo-romaine, comme tous les noms finissant en AC. Au moyen âge Auriac se partagea entre templiers et hospitaliers de La Selve et moines de Bonnacombe. On note qu'en 1269, l'évêque de Rodez y levait un péage, et plus tard, de leur côté la commanderie de La Selve et l'abbaye de Bonnacombe avaient des droits seigneuriaux, acquis à Brenguier de Calmont. Le prieuré Saint Léonard d'Auriac fut uni à l'archiprêtré de Conques en 1320 par Mgr de Pleinecassagne. La concurrence de ces autorités explique peut être qu'Auriac ait joui assez tôt de franchises. Celles-ci furent concédées en 1346 par l'abbé de Bonnacombe: Les habitants avaient droit à deux syndics pour les représenter. En 1440, ils obtinrent l'autorisation de clôturer et fortifier leur bourg qui était très souvent attaqué par des routiers (brigands à l'époque). Les fossés étaient alimentés par deux sources voisines du cimetière



Le cimetière Saint Léonard du moyen âge disposait d'un oratoire Notre Dame de la Pitié.

L'église du XVIIIème siècle fut brûlée par la foudre en 1937, à l'exception du chœur. Elle renferme un tableau de Saint Léonard patron de la paroisse par J.B. Delmas.

Aux environs d'Auriac, à Moncan, les moines de Bonnacombe construisirent un château-grange avec donjon.

A Randan un château a été construit à partir du 19 juin 1844, et il reste une tour sur quatre d'origine. Le château a été racheté et restauré par une famille Bonnefous, un des membres le docteur Raymond Bonnefous fut président du conseil général de l'Aveyron de 1949 à 1976 et sénateur.

Un domaine de Randan appartenait déjà aux Bonnefous, très gros

propriétaire, puisque en 1780 à Auriac il y avait alors à 142 contribuables pour un total de 2378 livres et les Bonnefous payaient 326 livres (environ 15%%)

A la même époque et à titre de comparaison il y avait à Bégon 68 contribuables pour la somme de 865 livres, et à Cassagnes 338 contribuables pour 12338 livres. Cela situe et hiérarchise l'importance de ces 3 communautés paroissiales juste avant la révolution.

Sur le plan historique, rien n'a pu être retrouvé sur le village de la Cailholie. L'orthographe a beaucoup varié, parfois la Cayoulie, la Caillolie.... Sur le plan géographique, ce village est plus près de Bégon, énormément de mariages entre 1600 et 1700 concernaient des jeunes garçons et jeunes filles Cransac nés à la Cailholie. Et il y avaient d'autres CRANSAC à Auriac, Moulin de la Garde, moulin de Viales moulin del Tournal, les Saletes....

Il est à peu près certain qu'Auriac est un des « berceaux » de la famille Cransac. 19 mariage sur 20, « arrangés » se déroulaient dans un rayon de 5 kilomètres au plus.

Retour au Viaduc du Viaur

A Pâques 2003, beaucoup des présents connaissaient et avaient déjà vu le Viaduc. A peu près autant en ignorent l'histoire, tout comme moi. Alors qu'on peut suivre au jour le jour sur Internet la construction du viaduc de Millau, le temps n'aura même pas permis ce jour là, d'observer de près cette merveille technologique, qui venait de fêter ses 100 ans. Au delà du dossier remis aux participants, et mettant en parallèle le viaduc du chemin de fer et le viaduc routier, vous trouverez dans les pages jointes l'histoire du viaduc, l'historique de la construction, des informations, anecdotes, tirées pour la plus

part du remarquable livre de François Garcia. Si vous passez à côté allez le voir de près d'en haut et en bas, c'est une vraie merveille architecturale et technologique.

Personnellement, j'ai des difficultés à réaliser qu'un pareil ouvrage ait pu être réalisé avec les moyens de calcul, matériel, et les technologies de l'époque.

Les informations indiquées dans le dossier joint, relatent les principales phases de l'étude et les étapes de la réalisation de ce chantier exceptionnel.

Actes notariés

Travail très long, prenant (il faut déchiffrer) les actes notariés nous apportent beaucoup d'informations, au-delà des actes d'état civil. Le mariage, passait obligatoirement par un contrat chez le notaire. Beaucoup de biens étaient répartis entre les enfants lors du mariage (dot). Par la suite un testament réglait les honneurs funèbres, ou les messes et dons (2 vitraux de l'é-

glise de Bégon sont des dons de Cransac). Ensuite c'était la répartition définitive des biens qui n'avaient pas été distribués du vivant du testateur. Quelque soit le contenu du testament, en général, celui qui restait à la ferme était privilégié, c'était bien lui qui s'était occupé de ses parents âgés, d'autres n'héritaient de rien ou de pas grand chose, mais le testament, incontestable, était toujours respecté,

signé devant le notaire, mais aussi en faisant référence à Dieu. Le respect de la volonté des anciens n'avait pas à être remise en cause.

Beaucoup d'actes notariés sont rédigés pour des ventes, baux, reconnaissances de dettes (les banques n'existaient pas). Parmi les ventes on trouve de tout: des terres, des ventes de foin, des animaux, même des barriques de vin. Un testament et un contrat de mariage sont en annexe.

Depuis Lédergues, et par la suite la création de l'association, beaucoup de recherches ont été faites.

L'acquisition auprès des archives départementales de CR rom communaux contenant tous les actes d'état civil disponibles, comme aux archives, certes un peu chers (31€ chacun), nous a permis de beaucoup avancer, en travaillant et en imprimant les actes à la maison.

Nous avons acquis La Selve, Arvieu, Centrès, Cassagnes, Lédergues, Auriac Lagast, pour lesquels nous avons investi près de 500€, grâce aux cotisations des adhérents. Et nous achèterons d'autres CD rom après entrée des cotisations 2004.

Depuis Lédergues, des centaines, certainement plus de 1000 « ancêtres » Cransac, ou conjoints, ont rejoint les différentes branches des arbres généalogiques. Et il y en aura encore beaucoup d'autres en 2004.

A Lédergues 12 branches différentes avaient été identifiées. Depuis, les branches Jean et Simon d'Ardennes ont été fusionnées, cette branche venait de la Cailholie d'Auriac, tout comme celle d'Arvieu. Arriverons nous un jour à fusionner ces 2 branches? Pour l'instant il nous manque des données pour y arriver. La seule source, avant 1700 pour y arriver, c'est les actes notariés de mariage et il en manque. Les archives du notaire d'Auriac ont toutes disparu. Heureusement, c'est assez complet sur la Selve.

Depuis la dernière gazette, nous avons réussi à rattacher la branche des Cazals, paroisse de Saint Amans Salmiech, et celle de la Capelle Saint Martin, à la branche de Sauguières. De même pour la

toute petite branche de Quins.

A ce jour, il ne reste que neuf branches. Pour celle du Fraysse. Il nous manque juste un seul acte, celui de mariage d'un Simon Cransac avec Rose Mazars. Nous n'avons pas non plus son acte de naissance. D'après des recoupements, il serait né à Bégon, donc dépendrait soit des branches de La Fourque, ou de Sauguières. Espérons que nos recherches pourront prochainement aboutir. Voici ces 9 Branches

Ardennes

Arvieu Caplongue

Sauguières

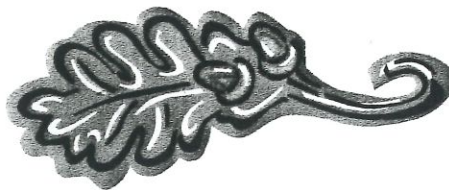
La Fourque Antoine

La Fourque Jean Baptiste

Le Fraysse

Miolles (Appel au tarnais pour faire des recherches aux archives à Albi)

Crespin. Nous recherchons des descendants de cette branche.



« Les meuniers »

De très nombreux Cransac furent meuniers sur le Ceor et son affluent le Glandou. (voir article moulins)

Le meunier avait souvent d'autres activités liées à l'eau ou au moulin: réserve de pêche, engraissement de porcs... Le moulin, excusez l'image, c'était le « supermarché de l'époque », avec comme fréquentation principalement des hommes. Après l'église, plus fréquentée par les femmes, c'était le lieu qui voyait le plus de passage des hommes et des biens.

Aujourd'hui, c'est un monde hélas bien oublié, et très méconnu, à part pour les plus anciens d'entre nous. Mais posez la question aux jeunes.

L'ambiance autour du moulin était animée. On pouvait entendre le giclement de l'eau, le ronronnement des meules, les chants nombreux des meuniers, les cris des muletiers, le braiement des ânes le meuglement des attelages de vaches'Aubrac très utilisées).

Les moulins ont eu un pouvoir économique et capitaliste important. Avant la révolution, obligation était faite aux paysans de faire leur farine, leur huile, leur cidre, moyennant redevance, au moulin du seigneur. Les sanctions étaient dissuasives pour les réfractaires, confiscation du blé, du cheval, de la charrette. Les paysans s'en prenaient parfois au

meunier, contestant les taxes. Cela n'a pas changé de ce côté-là aujourd'hui quand on passe à la pompe, ou quand on achète les cigarettes. On discutait beaucoup au moulin avant que la farine soit faite. Ainsi le meunier était au courant de tout ce qui se passait dans la contrée soit sur le plan des familles fréquentations, projets de mariage, ou parfois relations d'adultère, de la santé, ou sur le plan du foncier, ventes, locations de terrain.

Tout a changé après la révolution ou les moulins devinrent la propriété de riches bourgeois, les mettant souvent en fermage ou métayage.

En général chaque village était fier de son meunier « lou farinel », même s'il était souvent accusé sur les poids, les trémies seraient percés pour nourrir les cochons du moulin, de pratiquer du marché clandestin,... et même de courir le jupon.

Les proverbes ne manquent pas et il faudrait plusieurs pages pour les citer tous, comme les chansons. « trauc sacs, pano farine et peis dis que soun los rats », ce qui veut dire « troue les sacs, vole la farine et puis dit que ce sont les rats »

« Lou farinel » était toutefois un technicien hors pair. Il fabriquait plusieurs type de farine, de l'huile de

noix, du cidre. Il entretenait lui-même son usine, nettoyait le bief, maintenait la chaussée en bon état, réglait le débit de l'eau, la marche et le bon état des meules. Sans lui pas de pain, vraiment l'aliment de base. Le meunier était aussi « carretier », et avec son attelage, cheval ou mulet, il prospectait les fermes pour acheter le grain ou vendre de la farine. Blé ou farine remplissaient des sacs de 100 kilos à porter sur les épaules. Le meunier qui remuait ces sacs à long de journée, ne pouvait être qu'un homme fort. (il me semble avoir vu lors des rassemblements, quelques uns qui doivent avoir hérité des gènes, je ne descend pas d'un meunier). Par contre les meuniers travaillant souffraient ou mouraient de problèmes pulmonaires, sorte de silicose blanche, en faisant référence à la silicose (noire) des mineurs.

De très nombreux poètes ou chansonniers ont écrit sur les meuniers, dont le poète François Fabié du moulin de Roupeyrac à Durenque, près d'Arvieu. Impossible de tout citer, mais tout le monde connaît la chanson « meunier tu dors, ton moulin va trop vite..... »





Pour

nous contacter

Président: Jacques 01 43 21 50 14
portable: 06 12 48 73 71
vice Président: Daniel 01 43 45 13 65
Vice présid: Jean Claude 01 45 74 87 88
Trésorier: René: 05 61 59 04 55
portable: 06 75 81 22 34
Secrétaire: Yves 05 65 42 18 86
Portable: 06 87 36 25 37

Adresse RFC

210 passage de calcomier
12000 RODEZ

E.mail: rfcransac@yahoo.fr

Toute personne peut s'en servir,
consulter trouver des adresses.

Chacun peut rindiquer son mail
(mot de passe: kansas

yves.cransac@wanadoo.fr (perso)

Naissances (à Castres les 2)

12 Décembre 2003 de Yannis Daddy Fils
de Sylvie Cransac
(petite fille d'henri de Brens 81)

Le 5 Janvier 2004 de Martin Fouillet fils
de Valerie, petite fille de Raymonde d'Albi

Décès

30 Juin 2003 de Delicia Ferrand née
Cransac 87 ans à Rodez

22 Juillet 2003 de René Cransac de
Miolles à Albi, âgé de 77 ans

• Appel à tous, pour « nourrir » la gazette

• Courrier des adhérents — ECRIVEZ NOUS

Cela fait maintenant plus de 2 ans que le rassemblement de Lédergues a permis la rencontre de 280 personnes Cransac, conjoints, enfants. Six mois plus tard était crée l'association RFC. A ce jour elle rassemble 125 familles Cransac adhérentes. Cela doit totaliser au moins 300 personnes avec conjoints set enfants.

- Le N° 1 de la gazette a été adressé à tous, le N° 2 et ce N° 3 aux adhérents. Nous pouvons envoyer à ceux qui n'ont pas le N°2, ainsi que les statuts.
- Nous comptons sur vous pour nous communiquer les évènements familiaux, naissance, mariage décès, pour nous confier une photo des nouveaux nés, mariés, défunts pour les joindre à la gazette, ainsi des photos d'ancêtres ou cartes postales anciennes. Nous vous les restituerons après les avoir scannées.
- Incitez vos proches (enfants, il nous manque des jeunes), **cousins proches à adhérer**. Ainsi récemment Francis de Montpellier nous a transmis l'adhésion de trois cousins du Tarn et de Gironde. Merci
- Nous comptons également sur les représentants des départements et branches qui sont bien placés pour nous écrire et nous transmettre des informations.
- Nous signaler aussi les changements d'adresse ou de mail.
- Ecrivez nous plus, pour toute proposition, suggestion, critique concernant la gazette pour l'améliorer, pour nous indiquer des sujets que vous voudriez voir traités. **Nous ne recevons pas assez de courrier. Cette gazette est ouverte à tous, pour y écrire.**

Fin 2004, devrait se dérouler le grand voyage en Argentine. 20 personnes (sûres) sont déjà inscrites. Pour certains c'est encore peut être. On peut être plus nombreux. Nous prenons contact actuellement avec divers opérateurs en France et à PIGUE, pour finaliser avant la fin du printemps un itinéraire et un coût définitif du voyage, Pour cela nous sommes en contact aussi avec l'association Rouergue-Pigüe. Mais pour cela nous avons besoin d'un nombre à peu près certain des participants. Les prix devraient être en baisse, à cause des rapports de valeur Euro/Dollar (moins 20 à 30%)

Pour cela nous vous renvoyons le bulletin de pré inscription du mois de juin.

Merci de votre réponse rapide pour nous faciliter la tâche

Sommaire du numéro 4 (Juin)

- Branche de Sauguières
- Vie des femmes en Ségala autrefois
- L'école primaire
- Projet définitif voyage à Pigüe
- Autres sujets sur la vie en Ségalas
- Divers
- Courrier des adhérents

Rendez vous en Juin

Bonnes année 2004

Bonne santé et bon climat



L'hiver vient d'arriver, après une année 2003 aura été très difficile, en particulier sur le plan du climat.

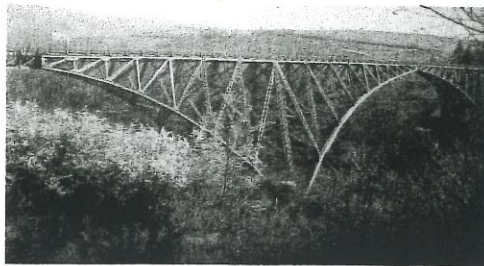
Canicule, sécheresse en été, inondations dans les vallées en Décembre.

Du jamais vu. En 1949 la sécheresse extrême, avais mis à nu une pierre du Viar, portant une inscription: « quand tu me reverra tu pleureras », et elle aurait été revue cet été (publié dans la presse)

Avec des conséquences désastreuses pour l'agriculture et l'alimentation des troupeaux

VIADUC du VIAUR : un PONT en DENTELLE AERIENNE

Histoire du Viaduc



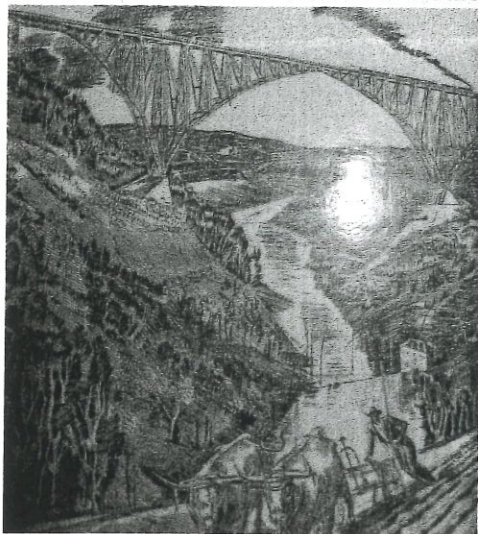
Les débuts du chemin de fer

Très controversé au départ, en 1835, par exemple telle était la déclaration d'un médecin, membre de l'académie de Lyon : « Le passage d'un climat à un autre produira sur les voies respiratoires un effet mortel. Le mouvement de trépidation suscitera des maladies nerveuses, la rapide succession des virages entraînera des inflammations de la rétine, la fumée et la poussière occasionneront des bronchites. Enfin l'anxiété tiendra les voyageurs en perpétuelle alerte et se sera le début d'affections cérébrales. Pour les femmes enceintes, tout voyage en chemin de fer entraînera une fausse couche ». Diabolique et effrayant le train à l'époque, cela fait sourire aujourd'hui à l'ère du TGV.

La France rurale est très réticente voire hostile, car cela entraînera des mesures d'expropriation. C'est toujours difficile aujourd'hui pour des tracés routes ou de TGV.

Pourtant en 1860, le chemin de fer accapare 60% du transport de marchandises, fièvre ferroviaire très longue et difficile à mettre en place en Aveyron.

En 1853 sous l'Empire, on se demande si la voie ferrée, révolution du 19ème siècle, serait possible entre Rodez et Carmaux. Ce n'est alors qu'une idée.



Avant la construction du viaduc

Il faudra attendre 1878, sous la Troisième République, pour y regarder de plus près. Par la suite il faudra 15 ans d'études, de controverses, de négociations avant le début des travaux en 1893. Cela n'a guère changé 100 ans plus tard, car il faudra autant de temps d'études et de controverses. D'après l'ancien maire d'Aguessac, cité désormais connue de la France entière pour ses bouchons d'été le coût des études préliminaires s'élève à plus de 60 millions de francs (6 milliards de centimes), environ 10 millions d'€uros.

Mais cela va s'arranger dès 2005

Les pentes du Viaur étaient alors cultivées et il fallu exproprier de nombreux propriétaires de terrains, (voir illustration) cela a été difficile, long et coûteux, les populations locales étant très hostiles.

Revenons au Viaur. 12 projets ont été élaborés, 7 ont été proposés par 5 sociétés différentes. On note celui d'Eiffel, dont certains disent à tort que c'est lui qui a réalisé le Viaduc, mais il a bien construit par contre le viaduc de Garabit sur la Truyère dans le Cantal. Ce projet d'Eiffel représentait la sécurité, mais était nettement moins esthétique.

En fait c'est le projet le plus audacieux celui de Paul Bodin « l'albigeois » (venu habiter à l'âge de 11 ans à Albi, architecte et fils d'architecte, centralien, très grand ingénieur qui l'a réalisé comme principal maître d'ouvrage l'entreprise des Batignoles.

Mais avant la réalisation, il a fallu réaliser plans et calculs. Toutes les méthodes de calcul étaient exclusivement manuelles. Il n'y avait pas à l'époque les puissants ordinateurs dont nous disposons aujourd'hui. Mais une très grande précision de calculs était obligatoire, il ne fallait pas se tromper, d'où une multitude de calculs et de simulations. Coût total prévu de ce projet : 3,35 Millions de francs de l'époque.

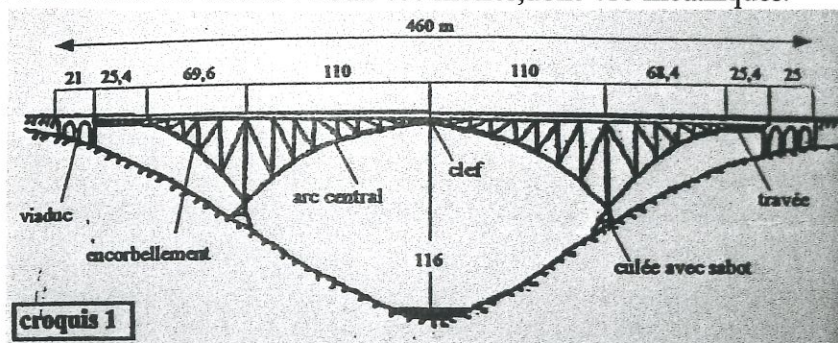
Le projet de Bodin a reçu son agrément définitif le 30 Août 1889. En 1891, les Ponts et Chaussées n'avaient pas avancé dans les décisions pour passer au concret, et la situation était alors enlisée. Et c'est un Tarnais Dupuy-Dutemps devenu ministre des travaux publics (jusqu'au 1-11-1995) qui décide unilatéralement, sans consulter les Ponts et Chaussées de poser la première pierre le 8 Mai 1795.

Un cortège de 14 voitures (à cheval ?), quitte Rodez à 6 heures et atteint Naucelle à 9H 20. Banquet sur place. A 13 heures, les officiels, la presse et 2000 personnes sont sur place. En posant la première pierre, le ministre s'écrie : « Qu'elle serve la grandeur de la France et de la patrie ». Il remet la légion d'honneur à Paul Bodin et poursuit: « je suis heureux d'assister à l'inauguration d'une œuvre réunissant deux départements qui me sont chers. Bientôt on verra le clocher d'Albi s'allier au clocher de Rodez. Ce pont fera circuler la vie entre les deux cités qui s'aiment et s'estiment, uniquement séparées par les obstacles de la nature ».

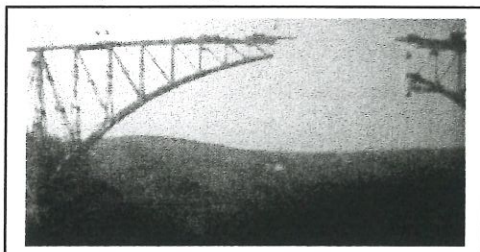
Mais l'accord ministériel autorisant la construction n'arrivera que le 8 avril 1896 (11 mois plus tard), et le début des travaux réel sera effectif en novembre 1896.

Un « meccano » géant et quelques chiffres sur la construction

Il s'agit d'un viaduc dit à arcs équilibrés. L'arc central mesure 220 mètres, poursuivi par 2 encorbellements latéraux de 70 mètres, 2 travées de raccordement de 25 mètres et 2 arrières culées à 2 arches de 21 mètres : Total 460 mètres, dont 410 métalliques.



Pour le montage 2 moyens principaux ont été utilisés : l'échafaudage classique en bois, sur lequel circule en haut un chariot sur rails, ou un pont roulant équipé de treuils électriques pour acheminer et mouvoir les pièces. Arrivées côté tarnais, les pièces étaient acheminées côté aveyronnais par un câble transbordeur de 4 tonnes de force.



Pour l'arc central, l'idée d'échafaudage était irréaliste: hauteur Un engin a été spécialement créé, une plateforme roulante de 131 tonnes, surnommé « la baleine », composée d'une grue pivotante (force 5 tonnes), et d'un échafaudage en forme de cage à étages, suspendu et aérien. Le tout circule sur deux poutres porteuses fixées aux semelles supérieures et débordant de 20 mètres au dessus du vide.

Pour l'anecdote, quelques poutres des échafaudages ont servi à la construction des bâtiments agricoles chez André CRANSAC (ses parents) de Sénican à 3-4 Km du viaduc

Les chiffres

460 mètres de long – 530 mètres pour le viaduc routier

arc central 220m – 190 m pour la travée la plus large du viaduc en béton

3734 tonnes d'acier (La moitié de la Tour Eiffel) – 53000 tonnes de béton (15 fois plus)

Le viaduc se situe 116 mètres en dessus du Viaur.

Le coût du viaduc :3,3 millions de francs soit environ 20% du coût général de la ligne Rodez-Carmaux au total 17,4 millions de francs, soit 264 000F le kilomètre, 80% à la charge de l'état, 20% à la charge de la Compagnie du Midi

Entre 200 et 300 ouvriers pour 6 ans de travaux, il y a un siècle, 32 mois et 75 ouvriers, un siècle plus tard. Avec la durée du travail, c'est 10 fois moins de main d'œuvre employée. De quoi réfléchir entre ces périodes de crise et de chômage.

Par contre le chantier était très attractif pour les salaires par rapport aux revenus de l'époque dans la région.

Salaires moyens :

Mineur : 1600 francs

Instituteur : 1200 F

Plâtrier peintre : 1100F

Couvreur : 660F

Menuisier 510F

Bouvier : 65F

Berger de brebis :70F

Servante : 45F

Salaires sur le chantier

Contremaître :2780F

Riveteurs: 1930F

Maçon, monteur, aléseur : 1130 à 1290F

Terrassier : 1025F

Mousse 1 an : 960F

Débutant : 480F

On peut parfaitement comprendre, en particulier pour les employés de ferme, que certains aient quitté rapidement leur employeur, même sans avoir perçu les gages en cours.

La journée de travail sur le chantier est de 11 à 12 heures par jour en été, 9H en hiver.

A noter que le repas pris à l'auberge coûtait de 1,5 à 2 francs par jour à charge de l'ouvrier.

Le pain coûte 0,30F par personne, et un ouvrier consomme en moyenne 1 kilo par jour, pour en moyenne 1,5 litres de vin considéré comme stimulant, fortifiant contre la froidure et élixir miracle contre bien des maux. On consommait pareil dans les fermes.

Par contre le travail était pénible, les risques pris par les ouvriers parfois importants, et ont été recensés 170 accidents du travail dont 39 graves et 12 morts pendant la durée du chantier.(d'après les archives départementales, mais tout était-il noté ?

Pour finir avec ces chiffres, mais qui concernent l'entretien après construction, pour la peinture, en 1980, pour les 60500 m² de surface à repeindre, il aura fallu 680 tonnes d'abrasif à grenaille (risques pour les yeux avec le sable), 4 tonnes de mastic de calfeutrage, 70 tonnes de peinture en 4 couches (2 anti-rouille), le tout au pinceau. Il en aura fallu 20 000.

Les « lampions de l'inauguration »

Avant le jour J, il y eut des essais avec un train de 208 mètres pesant 985 tonnes (Un quart du poids du viaduc !!!), lancé à 20, puis 40 Km/heures. D'après un témoin oculaire le premier chauffeur aurait sauté en marche de la locomotive en arrivant à hauteur de la partie métallique.

Elle eut lieu le 5 Octobre 1902, 50 ans après les premières réflexions, et personne ce jour-là ne pouvait penser que le 20^{ème} siècle serait l'ère de l'automobile. En effet en 1903 a été compté le nombre de voitures empruntant la RN 88. Total 13 pour 1 mois, à peine 1 voiture tous les 2 jours !!! L'inauguration fût présidée par Emile Maruejols ministre des travaux publics, et élu radical de Villefranche de Rouergue, président d'un Conseil Général à majorité de droite

La journée débute par le repas d'inauguration à 8 heures du matin et qui durera 3 heures, pas étonnant vu le menu pantagruélique, vous pourrez en juger

Potage printanier
Crêpinette de foie gras de Périgueux
Fruites du lac mayonnaise
Filet de bœuf aux morilles
Râbles de lièvre à la Saint Hubert
Galantine de faisans Belle vue
Jambon d'York glacé
Dindonneau truffé
Chaud froid de perdreau
Gâteau vénitien à la moderne
Savarin au rhum et desserts
Vins: Bordeaux, Bourgogne, Champagne, café, fine

DE quoi bien caler les estomacs

Le train part de Rodez à 12H 30, (l'évêque de Rodez était à bord) s'arrête à toutes les gares du Ségala, avec à Rancillac une Marseillaise jouée par la fanfare, suivie de Carmagnole, moins prévue, et moins « respectable » pour les passagers du train.

C'est à 15H que le cortège s'arrête sous les acclamations au milieu du viaduc, pour la presse et les photographes. Le New York Times était présent. Certains pensaient que le viaduc n'allait pas résister, en particulier certains hommes politiques n'avaient pas souhaité prendre le train ou s'étaient fait excuser. Il est vrai que certains avaient prédit que le viaduc ne résisterait pas et que le train tomberait dans le vide.

Le premier train commercial empruntera la ligne le 18 décembre, durée 2 heures pour parcourir Rodez Carmaux (32,5 Km/H de moyenne, 60 Km/H sans les arrêts), cela fait sourire, mais c'était le transport le plus rapide de l'époque, ou on était moins pressé.

C'est désormais la « fièvre ferroviaire », qui arrive en Aveyron, très longue à arriver tant qu'il n'y a pas eu le viaduc. Le viaduc permettra la révolution agricole, avec l'arrivée de la chaux, la division par trois du prix des engrais, pour le transport des animaux.

Les prairies artificielles remplaceront landes et genêts, le blé au lieu du seigle.

Les paysages vont changer.

Le commerce des denrées agricoles aussi. Ainsi en 1902 il y a six foires supplémentaires par an. Au foires de Naucelle ou Carcenac Peyralès 30 à 40 wagons de bestiaux « sont exportés hors du département. C'est la fin de l'autarcie et le début du développement.

Cela va favoriser le déplacement des populations qui auparavant restaient sur place. Il est vrai que l'Aveyron, à la fin du 19^{ème} siècle avait atteint des sommets, 440 000 habitants et la terre le pouvait plus nourrir tout le monde. On retrouve cela au niveau de la généalogie dès 1880 avec des départs pour PIGUE, pour les plus spectaculaires, mais aussi vers Paris (nous reparlerons aussi de cela dans un prochain numéro, mais aussi vers les départements voisins.

Nous reparlerons des évolutions agricoles et des paysages entre 19^{ème} siècle, la France décrite par Zola, et 20^{ème} siècle, dans un prochain numéro.

Au final, le résultat obtenu est magnifique, avec un viaduc donnant toutes les apparences de légèreté, d'élégance, merveille d'habileté humaine.

Mariage de François Cransac et demoiselle Marie Roqueyrol

Le présent acte de mariage comprend 5 pages manuscrites (c'est un testament long) écrites en vieux français. Dans le texte manuscrit parfois les mots se tiennent et je les ai séparés. Par contre, j'ai respecté intégralement le contenu, avec l'orthographe, la ponctuation quasi inexistante, de même que les accents, majuscules. On n'allait jamais à la ligne, avec quelques..... pour des mots que je n'ai pas compris. Il y aussi des abréviations, renvoyant à ledit, la dite. C'est long à déchiffrer, parfois « décodé »

Il faut relire plusieurs fois et encore tout n'est pas compréhensible. Il n'en est de même pour le testament d'Antoine qui suit.

On note que beaucoup de ce qu'on appelle « arrangements de famille » se réglait au cours des différents mariages, et c'étaient les pères des époux qui seuls décidaient.

Un sort particulier était réservé au fils resté à la maison, qui recevant la plus grosse part, devait s'occuper de ses parents âgés, les nourrir « à pot et feu », loger, vêtir, pension viagère avec des réserves en cas de discorde. Il n'y avait pas de retraite, ni de « maisons d'accueil »

Il s'agit du mariage d'un fille de chirurgien, (je me renseignerai sur ce que faisait un chirurgien en 1750) avec une dot très importante pour l'époque, le notaire écrivait toujours Mr(Monsieur).

On remarque l'engagement du père pour que son fils héritier, soutienne financièrement les études de son frère pour devenir prêtre (pour sauver l'âme de toute la famille ?), et de financer son titre clérical (véritable part d'héritage). Certains enfants ont déjà été dotés). Il faudra encore doter les autres enfants (en général quand ils se marieront

Quant au testament, l'essentiel de l'héritage revient à François (repreneur de la ferme) chargé à lui de s'occuper des honneurs funèbres, des messes, les autres enfants ayant été suffisamment dotés, de réserver 20 livres pour Martine fille la plus jeune apparemment encore célibataire.

L'an mil sept cent soixante quatre et le dix septième jour du mois de février après midy, Regnant Louis quinze par la grace de dieu Roy de France et de navarre, au lieu de Salmiech en Rouergue dans la maison de Mr antoine Roqueyrol chirurgien pardevant nous notaire Royal et temoins bas nommés ont este faits conclus et arretés les articles de mariage suivants. D'Entre françois Cransac fils légitime et naturel d'antoine Cransac et de marie Rey mariés du village des Cazals paroisse de St Amans de Salmiech d'une part, et demoiselle marie Roqueyrol fille légitime et naturelle dudit Mr antoine Roqueyrol et de feu demoiselle marie Valette mariés dudit Salmiech d'autre part, lesquelles parties procedant de leur mutuelle Inclination de l'aveû et consentement de leurs parents et amys icy assemblés et bas nommés, ont promis se prendre en légitime mariage qui sera solennisé en face de notre Ste mere Eglise Catholique apostolique et romaine a la première Réquisition qui lui sera faite délivré desdites partiesLes ceremonies de ladite Eglise en tel cas requises prealablement observées a peine de tous de peur dommages et interets pour un premier. En second lieu demeure convenu et arrete que les dits antoine Cransac et marie Rey pere et mere au dit futur epoux ayant

le dit mariage pour agreable comme fait et traité de leur aveu, et consentement, ils donneront comme ils donnent en faveur et contemplation d'icelluy et pour le support dudit futur mariage tous et chacuns leurs biens presents seulement, aux conditions et reservations suivantes, qui sont premierement d'Estre nourris vetus, et entretenus a meme pot et feu des futurs a marier en travaillant de leur pouvoir pour leur usage, En second lieu ne pouvant convivre ensemble se réservent les dits donateurs de pension annuelle et viagere leur vie durant L'habitation d'une chambre dite derriere le feu logeable et meublée d'un lit garny et le meme ou couchent les dits donateurs, d'un pot fer, un chaudron cuivre, et pour le reste d'un meuble de chaque espece, plus se servent au cas de discord la quantité de douze setiers seigle mesure de rodés, un habit complet pour chacun d'etoffe de maison de trois en trois ans, deux chemises toille métisse pour chacun, trente livres lard salé, huit livres huile de noix, trois livres Beurre, deux Boissaux sel, le tout payable de six en six mois à l'avance et aux saisons aux dits cas de discord, de plus se réservent les dits donateurs deux brebis et de celles qui sont dans le troupeau que ledit donateur sera tenu de nourrir et entretenir avec les siennes tant l'hyver que l'été, dont les donateurs pourront prendre le profit tant en paix qu'en discord. Et seront tenus de retirer le tout environ la toussaints, plus se reservent a la jouissance d'un quart jardin au cas de discord a leur choix avec la faculte de prendre du bois du bucher pour leur chauffage et de des herbes potageres pour leur usage plus se reservent les chataignes d'une chataignerette dite de Rieu, et quatre fois pommes quand il y en aura De plus le dit cransac pere se reserve annuellement une paire souliers, plus se réservent les dits donateurs la somme de cent livres pour pouvoir en disposer a leur plaisir et volontés tant en la vie qu'en la mort, de plus se reservent doter et constituer, à antoine, jean pierre, et joseph et martine Cransac leurs enfants et filles, a un chacun une légitime telle que de droit peut ou pourra leur appartenir sur leurs biens presents et a venir et payable aux termes convenus lors de leur etablissement, ou de leur age requis sans interet qu'a defaut de paiement aux dits termes de plus se reservant les dits donateurs que ledit Cransac futur epoux sera tenu pour seconder la bonne Initiation dudit joseph Cransac son frere de luy fournir l'.....pour poursuivre ses estudes jusques et a concurrence de la somme de cent cinquante livres, ceci en tout moins de ses droits légitimaires, et legue s'il peut parvenir a la pretrise de luy faire son titre clerical au moyen de quoy lesdits Cransac et rey pere et mere l'excluent de ses droits de legitime voulant qu'un moyen de ce qu' il n'ayt rien a demander a son frere futur epoux, declarant au surplus avoir suffisamment dotté marie, marianne et pierre Cransac ses autres enfants, et filles dans leur contrat de mariage, voulant les dits donateurs qu'en cas qu'ils viendraient a deceder sans avoir dispose des reserves, ils veulent et entendent que le tout

cede au profit dudit donnataire comme faisant en ce cas partie de la presente donation au moyen de quoy se sont diverties et de plaisir de leurs entiers Biens en faveur dudit Francois cransac leur fils futur epoux a la charge pour luy de satisfaire au contenu du present, lequel en acceptant la presente donation a humblement remercié ses dits pere et mere. Et finalement ledit Mr Roqueyrol ayant comme dessus le dit mariage de son Bon gré et plaisir pour le support des charges d'icelluy donné et constitué a titre de dot a la dite demoiselle marie Roquyerol future epouse la somme de mille deux cent livres, deux robes de bur et avec leur juppe, deux brebis avec leurs aigneaux, et un rassier une couverture laine de valeur de quinze livres, deux paires l'inceuls toile métisse, un coffre et celluy que ladite demoiselle ferme a clef payable ladite entiere constitution, savoir celle de six cent livres et dotalisses ce jourd'huy que Mr Guillaume Roqueyrol frere a ladite future epouse a tout présentement compté et payé en Bonnes Espèces du cours audit cransac futur epoux voyant moy notaire et temoins, le tout vérifié nombré, et Emboursé par ledit cransac a son consentement de tout quoy ledit acquitté et quitté le dit Roqueyrol consentant qu'il soit ensuite subrogé au lieu et place de ladite future epouse avec promesse d'iceluy et faire d'autres demandes et a le tout reconnu sur ses biens destitues arrivant le tout luy etre rendu ou acquis de droit appartiendra, et les surplus de ladite constitution qui est six cent livres ledit Guillaume Roquyerol promet et obligé a payer audit Cransac a raison de cent livres par an le meme jour qu'auourd'huy sans interet qu'a defaut de paiement aux termes decrites la dite constitution a faite et fait ledit Roqueyrol tant de son chef que de celui de ladite Valette defunte epouse et pour l'entiere observation du present Les parties chacun comme les concernes ont obligé leurs biens qu'ils ont founis a avec les soumissions renonciations et jurements requis et necessaires fait et recité en présence du sieur Jean Pierre Besse bourgeois du village de cransac et de Laurens Terrail travailleur du present lieu soussignes avec lesdits Mr Roqueyrol pere et fils, francois cransac futur epoux, antoine cransac pere, pierre cransac frere au futur et autres, ladite Rey marie et la future epouse de ces requises ont dit ne savoir et moy pierre joseph moy notaire reservé de Salmiech habitant du lieu des censives icy requis.

habitand d'icelluy de cransac qui requis. Le
Cransac Cransac Roqueyrol
Roqueyrol Besse. Terrail
Moy Pierre Joseph

Testament de Antoine CRANSAC des CAZALS

L'an mil sept cent quatre vint trois et le premier juin après midy dans la ville de Cassagnes Begonhes en Rouergue Etude et pardevant nous notaire dudit Cassagnes et témoins Bas nommés fut present antoine Cransac paisant habitant du village des Cazals lequel etant en Bonne santé et, craignant d'Estre surpris de la mort sans avoir disposé des Biens qu'il falloit Reservoir lors de la donation de se biens faite à Francois Cransac son fils lors de son contrat de mariage avec marie rouquayrol pour la retenue par feu le dit moly notaire ou de feux qui lui sont advenus depuis la donation. à fait dire ordonne son testament et dispositions de derniere volonte et après nous notaire de les lui retenir. Ce que nous avons fait à mesure quil nous la dictée en presence des témoins Bas nommes de la maniere que fut en premier lieu s'est muni du signe de la Croix et a fait toutes ses prières à dieu et Recommandations Catholiques Chretiennes et après don décès veut et ordonne que son héritier soit tenu de luy faire les honneurs funebres suivant son testament et conditions et autres et pardessus lesdits honneurs funebres le dit Cransac testateur veut et ordonne quil luy soit dit des messes Basses à concurrence de la somme de six livres dans l'année de son décès, plus donne et legue à Joseph et Martine Cransac ses enfants telle légitime que de droit pourra luy appartenir sur ses biens moyennant quil les nomme et institue ses heritiers particuliers declarant avoir suffisamment doté et constitué Jean Pierre, mariés Marianne et Pierre Cransac ses autres enfants et filles dans leur contrat de mariage les instituant ses héritiers particuliers en la somme qui leur a ete déjà constituée à chacun et autrement En vue légitime que de droit pourra leur appartenir, et surtout les autres biens, voix droits et actions meubles et immeubles présents et avaient a fait et institué et de sa propre bouche nommé pour son héritier universel et général Francois Cransac son fils aîné et son donataire à la charge pour luy de satisfaire aux susdits Legataires si fait na été et de payer sur ses sous du Legat a ladite Martine Cransac sa fille la somme de vingt livres de préciput et avantage payable dans l'an de son décès Declarant le dit testateur que toutes les sommes acquitées par le dit Francois Cransac son fils a ses autres enfants ou filles ont été payées des propres deniers dudit Francois Cransac Telle cedit etre sa disposition de derniere volonte qu'il fait valoir pour testament ou codicille et par toute autre meilleure forme que de droit pourrait mieux valoir. Cassant revoquant et annullant toutes autres dispositions qu'il pourrait avoir cy devant faites voulant que le present soit le seul Valable et qu'il soit executé suivant la forme et teneur de ci dessus a requis acte fonde fait et lu audit Cransac testateur par nous les notaire en presence de maître Bernard Berengues avocat au parlement, et de Gerard Gastines marchand habitant dudit Cassagnes Soussignes nous le dit Cransac qui a déclaré ne pouvoir à cause de la faiblesse de sa main et de son grand age de ce requis par nous notaire soussigné

BERENGUES-GASTINES